

# COMMUNE D'ETOURVY

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 26 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LHOMME, Maire.

#### **Présents :**

**Mmes :** Sandrine SERVAIS, Catherine GOVIN, Christelle SEURAT, Marie-Christine PORTIER  
**Mrs. :** Dominique LHOMME, Dominique FOURMEAUX, Bruno BERGE, Laurent BRAGUE, Michel BOUCHÉ, Michel ROYER.

**Absent excusé :** Sylvain JESSIONESSE (pouvoir à Dominique LHOMME)

Christelle SEURAT est nommée secrétaire de séance.

Dominique LHOMME donne lecture du procès-verbal de la réunion du 22 décembre 2023 qui est accepté à l'unanimité des présents.

Dominique LHOMME propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Vente d'une parcelle boisée sur le territoire de la commune. Exercice du droit de préférence. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents plus un pouvoir.

#### **Dossier Cantine scolaire et ancienne salle polyvalente :**

##### **Rappel du plan de financement de la rénovation scolaire**

Il n'y a pas de changement par rapport au dernier conseil de décembre 2023. Les demandes de subvention auprès du conseil départemental, de la Région Grand Est, du dispositif Fonds Vert, sont toujours en cours d'instruction. Nous devrions avoir l'ensemble des décisions au plus tard en mars. Le plan de financement est donc toujours en attente de validation.

L'information importante pour ce dossier est que les services de l'Education Nationale ne prévoient plus une fermeture de poste d'enseignant sur le RPI pour la prochaine rentrée. Le maintien de 4 classes assure donc une certaine pérennité pour le fonctionnement de la cantine scolaire.

##### **Maison Saunier Hugot. Avancée du dossier**

Dominique FOURMEAUX indique que les travaux avancent bien mais il sera difficile de tenir la date de fin de ces travaux au 31 mars 2024. L'entreprise de plâtrerie et de menuiserie AMCO-loyer a transmis un avenant présentant des plus et des moins, le tout en équilibre pour un montant de 3232,75 €. Le conseil municipal valide cet avenant à l'unanimité des présents plus un pouvoir.

La demande de créances déposées par la commune d'Etourvy auprès du liquidateur est toujours en cours d'instruction dans le cadre de la procédure de liquidation de la SICAGR, maître d'œuvre initial.

##### **Avancée du dossier Halte randonneurs.**

L'installation du dispositif d'assainissement non collectif est terminée et est à la charge de la commune.

Pour l'éclairage public du site qui sera à revoir, nous n'avons toujours pas pu contacter le Syndicat d'électrification. Il faudrait que les travaux soient achevés pour le 23 avril, date de l'accueil de la grande randonnée vers Paris.

### **La grande randonnée vers Paris**

Dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, la commune d'Etourvy a été retenue pour être une des 6 villes étapes auboises de cette randonnée.

- Arrivée le 23 avril en provenance de la commune des Riceys
- Départ le 24 avril pour la commune de Tonnerre

Il s'agit d'une manifestation à caractère national qui se déroulera à Etourvy. La population et les associations stolviennes y seront associées. La section randonnée du foyer rural animation, sous la conduite de sa présidente, C. SEURAT, a pris en charge l'animation et l'organisation de cet événement en lien avec la fédération départementale de randonnée pédestre.

### **Dossier SAFER – Biens sans maître**

Rappel : 72 parcelles de bois ont été identifiées par la SAFER du Grand Est comme biens sans maître sur la commune d'Etourvy. La première phase est réalisée. Le conseil municipal a décidé lors de la réunion du 22 décembre dernier de lancer la deuxième phase, analyse et vérification, afin de s'assurer que les biens sont réellement sans maître. Ces travaux ne commenceront qu'en mars 2024. D'autre part, la commune a été informée qu'une parcelle boisée cadastrée ZC 68 au lieu-dit la Garenne d'1 ha 64 a 22 ca est mise en vente et que la commune peut si elle le souhaite exercer son droit de préférence. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents plus un pouvoir d'exercer son droit de préférence et de se porter acquéreur de cette parcelle de bois pour un montant de 9 000 €.

### **Dossier terrain de tennis**

Normalement, la Région Grand Est devrait augmenter son aide de 7 119 € pour arriver à un total de 29 662 €. Le plan de financement de la requalification du terrain de tennis met en évidence que le reste à charge de la commune s'établit à ce jour à 20 % soit 25 770 € HT. Mr CHOMIENNE de la société Kompan est venu à Etourvy le 16 janvier afin d'étudier avec la commune les différentes solutions pour parfaire ce plan de financement et ainsi réduire la part communale à hauteur de 10 000 €.

### **Dossier Bibliothèque**

Mr SCHWEITZER, référent de la médiathèque départementale pour le secteur du Chaourçois est venu à Etourvy le 16 janvier dernier afin d'envisager les solutions possibles pour redynamiser le fonctionnement de la bibliothèque communale.

De cette rencontre avec Mr SCHWEITZER et d'autres interlocuteurs locaux, Catherine GOVIN, Yolande RIBIER, Marie-Christine PORTIER, Gilberte PENNEC, Dominique LHOMME, il ressort les points suivants :

- Les locaux actuels ne sont plus adaptés car trop exigus.
- Il faut trouver un ou plusieurs référents pour assurer la gestion. Ces référents devront participer à une ou plusieurs séances de formation. Pour les locaux le conseil municipal envisage de prendre à sa charge, après accord de Mr Patrice NORGUET propriétaire, les locaux des anciens Coop situés au 8 rue de la Croix, loyer, chauffage et ménage. Ce lieu présente l'avantage de pouvoir accueillir simultanément l'activité bibliothèque ainsi que d'éventuelles animations proposées par la médiathèque départementale. Il reste à définir les modalités de cette mise à disposition par le propriétaire.

## **Informations et questions diverses.**

### ***Sécurité routière.***

- *Le conseil municipal avait envisagé la pose d'un panneau de rappel de limitation de vitesse à 50 km/h route de Chesley qui est une route départementale. Cette solution est rejetée par le service local d'aménagement du Conseil Départemental.*

### ***Bilan 2023 d'utilisation de la borne de recharge pour les véhicules électriques.***

Mise en service de la borne 08/12/2017

	Consommation (kWh)	Nombre de charges
Bilan 2018	19,506	3
Bilan 2019	180,881	6
Bilan 2020	150,305	11
Bilan 2021	540,957	44
Bilan 2022	1181,754	96
Bilan 2023	4085,774	168
Total de 2018 à 2023	6159,177	328

### **Interventions diverses.**

- Michel BOUCHE signale la chute de tuiles sur le toit de la Nef de l'église.
- Laurent BRAGUE évoque le mauvais état de la barrière de protection située entre le plan d'eau et la haie d'arbustes au domaine St Georges, côté « La Grange ».
- Laurent BRAGUE rappelle la préconisation du SMBVA de procéder régulièrement à l'ouverture des vannes fermant le plan d'eau afin de réaliser son nettoyage par effet de chasse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

**Le maire, Dominique LHOMME.**